



**Le 20 mars 2024**

### TABLE DES MATIÈRES

M. G. Arseneault  
L'hon. G. Savoie  
SOINS DE SANTÉ  
M<sup>me</sup> Holt  
L'hon. M. Fitch  
M<sup>me</sup> Holt  
L'hon. M. Fitch  
M<sup>me</sup> Holt  
L'hon. M. Higgs  
M<sup>me</sup> Holt  
L'hon. M. Fitch  
M<sup>me</sup> Holt  
L'hon. M. Fitch  
M<sup>me</sup> Holt  
L'hon. M. Fitch  
M. McKee  
L'hon. M. Fitch  
M. McKee

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Higgs

### FOYERS DE SOINS

M. Gauvin

L'hon. M<sup>me</sup> Bockus

M. Gauvin

L'hon. M<sup>me</sup> Green

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Higgs

### TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

M<sup>me</sup> Holt

L'hon. M. Holland

### IMPÔT FONCIER

M<sup>me</sup> Holt

L'hon. G. Savoie

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

**M. G. Arseneault** (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Comme le veut, pourrions-nous dire, la tradition, lorsqu'un certain laps de temps s'est écoulé depuis l'ajournement, nous demandons que la période des questions soit prolongée de 15 minutes. Aujourd'hui, je demanderais le consentement unanime pour que celle-ci soit encore une fois prolongée, comme le veut la tradition. Merci.

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Avons-nous le consentement?

**L'hon. G. Savoie** (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Non, Monsieur le président. En fin de compte, il est question de la prolongation d'une session déjà en cours. Il n'y a donc pas de tradition à cet égard. De plus, nous disposons d'un calendrier, Monsieur le président ; les parlementaires savent donc très bien quand nous revenons. Merci.

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

## SOINS DE SANTÉ

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, où que j'aille dans la province, les soins de santé demeurent la plus grande inquiétude des gens du Nouveau-Brunswick. La semaine dernière, Ivan, que j'ai rencontré en faisant du porte-à-porte avec David Alston dans Saint John-Est, m'a parlé de cette inquiétude. Hier soir, lors de la séance que nous avons tenue en direct sur Facebook pour répondre aux questions du public, Janice de même que Karen, qui attend depuis deux ans de subir un échocardiogramme, nous en ont parlé.

[Original]

C'est pourquoi je me suis sentie malade hier de voir ce budget de statu quo, alors que notre système de santé a besoin d'une transformation audacieuse et urgente avec un leadership au plus haut niveau.

[Traduction]

L'affectation de fonds aux soins de santé doit être faite avec soin. Voilà pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick sont si contrariés par le contrat conclu avec Canadian Health Labs (CHL) au sujet du personnel infirmier itinérant. Comment avons-nous pu nous faire exploiter ainsi? Monsieur le premier ministre, puisque, au bout du compte, vous portez la responsabilité à l'égard du système et que vous vous souciez tant de l'argent, auriez-vous l'obligeance de nous dire à quel moment vous avez été informé du contrat conclu avec CHL?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est un véritable privilège pour moi de prendre la parole et de répondre à la première question de la séance ici à l'Assemblée législative. Nous comprenons bel et bien que le recours au personnel infirmier itinérant dans le système de santé du Nouveau-Brunswick n'est pas idéal. Nous préférerions certainement avoir du personnel infirmier en poste de façon permanente. Il s'agissait d'un outil employé temporairement pour faire en sorte que les urgences restent ouvertes, que des tests soient effectués et que des cliniques demeurent ouvertes.

Monsieur le président, nous savons qu'il ne s'agit pas d'une solution permanente pour le système de santé du Nouveau-Brunswick. Je peux toutefois vous dire, Monsieur le président, que notre budget de la santé, qui s'élève à 3,8 milliards de dollars, est le plus important de l'histoire de la province. Je tiens à féliciter le ministre.

Monsieur le président, il s'agit d'une augmentation de 214 millions de dollars par rapport au budget présenté l'année dernière. Cela représente une augmentation de 6 %. Voilà l'engagement que nous prenons pour faire en sorte que les gens reçoivent des soins de santé dans le système.

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Les chiffres prévus par le contrat conclu avec CHL étaient plus de deux fois supérieurs aux chiffres prévus par ceux d'autres agences d'infirmières itinérantes. Le contrat comprenait des frais que nous payions, mais leur paiement n'a eu aucun effet favorable sur les gens. La signature de ce contrat était irresponsable. Il est clair que les vérifications nécessaires n'ont pas été faites. J'aimerais connaître le rôle du premier ministre dans cette affaire et savoir s'il était au courant de ce contrat, ce qu'il a fait après avoir été mis au courant et ce que fait le gouvernement pour veiller à ce que l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick ne soit plus gaspillé de cette façon.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, cette semaine, je voulais être très diplomate et vraiment laisser parler les faits, mais entendre la députée d'en face dire que les fonds consacrés au personnel infirmier itinérant sont des fonds gaspillés m'incite à vouloir poser des questions aux personnes qui se sont présentées aux urgences et qui y ont été traitées par du personnel infirmier itinérant. Était-ce une perte de temps? Était-ce un gaspillage d'argent? La députée d'en face dit que le recours à du personnel infirmier itinérant est un gaspillage d'argent. Monsieur le président, les gens de l'autre côté n'offrent pas de solutions et se contentent de faire de la rhétorique. Pour ce qui est d'avoir ou non recours à du personnel infirmier itinérant, la députée d'en face préférerait-elle qu'il y ait du personnel infirmier itinérant ou pas de personnel infirmier du tout?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Monsieur le président, nous faisons bonne figure au chapitre du recrutement. Nous avons une solution pour ce qui est de la voie à suivre. Depuis 2018, il y a eu une augmentation nette — une augmentation nette — de 1 110 membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et du personnel infirmier immatriculé au sein des RRS. Au cours de la dernière année...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je trouve déplorable que le ministre de la Santé ne reconnaisse pas que donner de l'argent à une compagnie qui dit qu'elle l'utilisera pour fournir au personnel infirmier des indemnités de repas, mais qui, par la suite, ne les fournit pas — ne les fournit pas — et ne fournit pas d'indemnités d'hébergement ni de déplacement, c'est gaspiller l'argent des contribuables, et cela se passe sous les yeux du gouvernement. Je veux savoir quelles mesures prendront le premier ministre et le gouvernement contre CHL. Comment empêcheront-ils qu'un autre contrat abusif soit signé?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous connaissons tous la députée d'en face et ses collègues, et l'histoire ne montre absolument aucune reddition de comptes à l'égard des dépenses. Il s'agit d'une tradition des gouvernements libéraux.

Voici ce que nous savons. Nous avons demandé au vérificateur général d'examiner la situation afin que nous en comprenions toutes les nuances. Nous traversons une crise pendant laquelle nous étions aux prises avec une pénurie de personnel pouvant fournir des soins adéquats à la population de la province. Nos équipes et nos régies de la santé ont réagi afin de combler les besoins. Nous avons fait de la sécurité et de la santé de notre population et de la prestation de soins de santé notre priorité absolue. Monsieur le président, le vérificateur général examinera donc la situation et fera une étude. Nous recevrons un rapport et nous comprendrons l'ensemble de la question.

Toutefois, je trouve encourageant que la chef de l'opposition s'intéresse même à la façon dont l'argent est dépensé. Il faut dire, Monsieur le président, que nous venons de déposer notre sixième budget équilibré, ce que les Libéraux n'ont jamais été capables de faire. Nous investissons des sommes sans précédent dans chaque secteur. Notre économie réagit comme jamais elle ne l'a fait au cours des dernières générations, et je sais que cela suscite un sentiment agréable de ce côté-ci, mais désagréable de...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je trouve intéressant d'entendre le ministre dire que l'on n'a rien fait de mal et le premier ministre dire que le vérificateur général doit se pencher sur la situation. Il y a divergence à cet égard.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

J'aimerais maintenant parler des plus de 80 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de médecin, d'infirmière praticienne ou de fournisseur de soins de santé primaires. Pour remettre le système de santé en état, nous devons commencer par stabiliser et transformer la médecine familiale et les soins primaires. Notre équipe sait qu'il faut écouter les gens qui apporteront les changements sur le terrain et assurer leur participation. Il faut les faire participer au processus de planification et de développement. Chaque fois que des changements importants sont faits, il faut des liens solides. Les partenariats sont essentiels, et le leadership en haut lieu est nécessaire.

[Original]

Pour faire des changements, il faut écouter et engager dans le processus les personnes qui apporteront les changements sur le terrain. Pour ce faire, vous devez avoir des relations solides en place. Le partenariat est clé et nécessite un leadership collaboratif.

[Traduction]

Le premier ministre nous dirait-il pourquoi le personnel infirmier praticien, le personnel infirmier et le corps médical n'ont pas participé à l'élaboration du plan d'action secret pour les soins primaires?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je dois une fois de plus, en cette première période des questions, remettre les pendules à l'heure en raison des propos tenus par les parlementaires du côté de l'opposition. C'est moi qui ai écrit la lettre au vérificateur général pour lui demander d'examiner le contrat. Donc, quand la députée d'en face tient des propos selon lesquels j'aurais dit que l'on n'a rien fait de mal, encore une fois, ceux-ci montrent qu'elle ne se presse pas de tenir compte des faits à cet égard. Voilà pourquoi le vérificateur général examinera le contrat et la façon dont le tout s'est produit.

Ce que j'allais dire l'autre jour c'est que, au chapitre des partenariats, de la collaboration et des gens sur la liste d'attente — la députée d'en face a demandé la liste d'attente —, nous travaillons en fonction des réussites que connaît la province. Notre population a augmenté. Encore une fois, les chiffres varient en fonction de la période considérée, mais, selon mon éminent collègue, elle a augmenté d'environ 64 000 personnes au cours des dernières années. Ces personnes ont besoin de se loger, de trouver des soins médicaux et des écoles, ce qui veut dire...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. La question porte précisément sur les soins primaires, soit le point d'entrée pour les gens lorsqu'ils ne se sentent pas bien. Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont actuellement pas accès à ce point d'entrée — ils n'ont pas accès aux soins



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

quand ils en ont besoin et ils n'y ont pas accès au sein de leur collectivité. Il est essentiel que nous transformions notre système de soins primaires. C'est ce que nous avons entendu de la part de tous les experts dans le système, et tous les parlementaires ont convenu que la prestation de soins en collaboration est la voie à suivre. J'aimerais donc savoir pourquoi nous n'invitons pas les partenaires qui fournissent les soins à participer à l'élaboration du plan.

Le premier ministre nous dirait-il à quand remonte sa dernière rencontre avec la D<sup>re</sup> Paula Keating, présidente de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, avec l'association des infirmières praticiennes et Chantal Ricard et avec Paula Doucet, présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers? Ces relations sont essentielles, et le gouvernement doit avoir des liens étroits avec ces chefs de file.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je pense que nous tenons un débat pour, en fin de compte, nous mettre d'accord sur le fait que, oui, nous évoluons vers la prestation de soins en collaboration d'un certain nombre de façons. Les cliniques de soins en collaboration de Vitalité offrent en fait un accès important aux soins très, très rapidement et de façon efficace. Nous avons prévu des fonds dans le budget pour que le Réseau de santé Horizon modernise ses pratiques en matière de prestation de soins primaires en collaboration. De plus, la députée d'en face oublie de parler de Lien Santé, qui, encore une fois, est l'un des outils modernes que nous utilisons dans la province pour remédier au fait qu'un grand nombre de personnes n'avaient pas de médecin de famille. Il y a 54 000 personnes de la province qui y sont inscrites et ont ainsi accès aux soins, et chacune d'entre elles est prise en charge par une clinique disposant de dossiers médicaux électroniques et de systèmes modernes de gestion et d'établissement des horaires, de sorte que, si la clinique que fréquente une personne n'a pas de rendez-vous à offrir, cette personne peut aller dans une autre clinique. Nous sommes seulement...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Nous nous réjouissons d'entendre toute la rhétorique sur les soins primaires. Le ministre rendra-t-il public le plan d'action pour les soins primaires?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, c'est certainement davantage de l'autre côté que l'on fait de la rhétorique, car nous avons des plans d'action concrets. Nous avons des plans d'action, et je peux souligner que l'un des éléments du plan pour les soins primaires, c'est le rapport annuel publié par les RRS. On peut constater que, dans un certain nombre de secteurs différents, l'accès aux soins primaires et aux médecins de famille, l'accès aux soins en temps opportun, s'est en fait amélioré. Pensons à la clinique de soins urgents sur le côté Nord. Cela fait partie du plan pour les soins primaires qui permet aux gens de consulter un médecin lorsqu'ils éprouvent de nouveaux troubles de santé.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Alors, Monsieur le président, pour ce qui est d'assurer un accès élargi aux soins, nous allons de l'avant. D'autres bureaux de Lien Santé ouvrent dans le Grand Moncton et ici à Fredericton. Je réitère que, même s'il s'agit d'une solution temporaire, celle-ci permet aux gens d'être pris en charge...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Les réponses que nous recevons ce matin aux questions de la chef de l'opposition officielle sur les contrats conclus avec CHL au sujet du personnel infirmier itinérant nous montrent que le gouvernement actuel ne prend tout simplement pas la situation au sérieux. En fait, il s'agit d'un véritable scandale qui a été causé par la mauvaise gestion du gouvernement Higgs au cours des six dernières années. Nous avons entendu dire que le premier ministre a affirmé ne pas connaître les menus détails du contrat, mais quiconque suit la politique du Nouveau-Brunswick sait très bien qu'un gestionnaire rigoureux comme le premier ministre ne se serait désintéressé de la question. Nous devons remettre les pendules à l'heure.

L'ancien fiduciaire de Vitalité affirme que le gouvernement actuel avait pleinement approuvé tous les contrats, mais nous entendons ensuite ceci : Non, ah non, nous n'étions au courant que de deux ou trois contrats. Donc, encore une fois, que les gens du gouvernement savaient-ils, quand l'ont-ils su, et peuvent-ils nous indiquer qu'ils prennent la situation au sérieux?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous prenons la situation au sérieux. Le député d'en face tente d'en faire un drame judiciaire de style Perry Mason. Écoutez, nous ferons toute la lumière sur la question afin de saisir pleinement la teneur du contrat et de connaître l'identité des lobbyistes qui ont peut-être mis CHL en lien avec Vitalité. Vous savez, qui travaillait en coulisse pour promouvoir ces contrats? Peut-être le vérificateur général peut-il se pencher aussi sur cette question.

Il demeure que nous savons que le personnel infirmier itinérant ne sera pas là pour toujours, mais nous avons fait appel au vérificateur général. Nous avons fait appel au vérificateur général pour qu'il examine les divers aspects des contrats et la façon dont ils ont tous été conclus. Je le répète, le vérificateur général dispose de pouvoirs élargis pour parler aux gens et les écouter, et les résultats sont clairs. Nous opérons des changements en ce qui concerne le recrutement et le nombre d'étudiants dans les classes.

Nous avons dit que les infirmières immatriculées nouvellement diplômées seront engagées. Il y a maintenant près de 1 600...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, comme je l'ai dit, rien n'indique que le gouvernement prend la situation au sérieux. Nous devons faire toute la lumière sur la



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

question, mais nous devons aussi prendre des mesures pour y remédier et prévenir de telles situations. Le budget déposé hier n'indique aucunement que le gouvernement est prêt à cesser de recourir au personnel infirmier itinérant. Nous savons que Vitalité est lié par des contrats conclus avec CHL jusqu'en 2026. Ces contrats représentent des centaines de millions de dollars, et tout ce que nous avons vu le gouvernement faire hier, c'est augmenter de 1,5 million de dollars le budget de la santé, tandis qu'il continue à verser au personnel infirmier itinérant des sommes six fois plus élevées — six fois plus élevées — que celles que nous versons à notre propre personnel infirmier, et ce, pour l'hébergement, les déplacements, les voitures de location et les friteuses à air chaud. Le contrat prévoit le versement de sommes au directeur général de CHL pour l'hébergement du personnel infirmier, sommes qu'il empoche, car il expulse des personnes âgées de leur logement à Campbellton pour en devenir le propriétaire, Monsieur le président. C'est scandaleux. Le gouvernement pourrait-il nous dire ce qu'il fait pour montrer qu'il maintient en poste les membres du personnel de la santé au Nouveau-Brunswick?

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup. Monsieur le président, j'ai déjà parlé de l'augmentation nette que nous avons connue en ce qui concerne le personnel infirmier immatriculé et le personnel infirmier auxiliaire autorisé. Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes qui étudient dans le domaine des sciences infirmières ici au Nouveau-Brunswick a pratiquement doublé. Quand les Libéraux étaient au pouvoir, il y avait environ 888 personnes qui étudiaient en sciences infirmières en vue d'obtenir l'immatriculation. Il y en a maintenant 1 689. Monsieur le président, c'est assez bien.

De toute évidence, le député d'en face n'a pas bien réussi en comptabilité, car, selon les pratiques comptables reconnues, les budgets sont établis pour une période d'un an. Les chiffres qu'il a avancés n'ont absolument aucun sens parce que le budget a augmenté de 214 millions de dollars par rapport au budget présenté l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 6 %. Il s'agit de comptabilité. Il s'agit de comptabilité, Monsieur le président. Encore une fois, je demande au député d'examiner...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, si le gouvernement prenait la situation au sérieux, nous aurions constaté des mesures visant le maintien en poste du personnel de la santé dans le budget présenté hier. Il n'y a rien. Aucune mesure. Il n'y a rien du tout dans le budget. Il n'y a rien du tout au sujet du maintien en poste du personnel de la santé. Vous pouvez faire une recherche par mot. Il n'y a rien là-dedans.

Le gouvernement mentionne une augmentation nette du nombre de membres du personnel. Ce nombre pourrait être dix fois plus élevé si le gouvernement parvenait à maintenir le personnel en poste. Il y a deux aspects à prendre en compte : le recrutement et

## Questions orales

le maintien en poste. Le gouvernement ne tient pas compte de nos propres gens. C'est démoralisant pour notre personnel. C'est un manque d'égards pour le personnel que nous avons ici au Nouveau-Brunswick, Monsieur le président. C'est aussi un profond manque de respect envers ces personnes. Le budget ne prévoit aucune mesure de maintien en poste ni d'amélioration des conditions de travail pour nos professionnels de la santé. Quel plan le gouvernement mettra-t-il en oeuvre au chapitre du maintien en poste du personnel de la santé afin que nous puissions nous affranchir de ces contrats conclus de façon irresponsable avec CHL?

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que les propos du ministre de la Santé sont très clairs. Nous constatons une augmentation nette du nombre de membres du personnel infirmier. Nous formons maintenant un plus grand nombre d'infirmières — deux fois plus qu'auparavant. Lorsque le gouvernement libéral précédent était au pouvoir, de l'argent était dépensé, mais le nombre d'infirmières n'augmentait pas. C'est typique de la gestion financière des Libéraux.

Si nous parlons des besoins véritables, soulignons que, grâce à l'augmentation de 214 millions de dollars du budget de la santé — la plus importante augmentation des dépenses en santé de l'histoire du Nouveau-Brunswick —, notre budget de la santé s'élève maintenant à 1 milliard de plus qu'il y a cinq ans. Ne dites pas que nous n'investissons pas d'argent dans les soins de santé.

Monsieur le président, nous engageons plus de membres du personnel infirmier que nous en perdons. Des gens veulent rester et travailler au Nouveau-Brunswick. Ils viennent d'un peu partout au pays et d'ailleurs également. Je suis d'accord sur un aspect : Nous mettons l'accent sur de meilleures conditions de travail, un meilleur équilibre travail-vie personnelle et un meilleur équilibre au chapitre des quarts de travail, car les membres du personnel veulent avoir une vie agréable parallèlement à leur profession de la santé. Notre système compte beaucoup de membres dévoués du personnel infirmier. Nous sommes fiers de chacun d'entre eux. Nous créerons de meilleurs lieux de travail pour chacun d'eux.

[Original]

### FOYERS DE SOINS

**M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Maintenant, on va passer au dossier des foyers de soins, parce que, hier, on a entendu des messages à ce sujet dans le budget. Il y a du personnel des foyers de soins qui n'a rien reçu. Ces gens n'ont rien reçu, et le message que j'ai entendu ce matin de leur part, c'est qu'ils ne pensent pas à prendre leur retraite, mais plutôt à changer d'emploi. Si ces gens décident qu'ils sont découragés à un tel point de leur salaire qui n'augmente pas et du manque de collaboration

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

de la part de ce gouvernement, ils vont tout simplement changer d'emploi, Monsieur le président. S'ils changent d'emploi, ils ne reviendront plus dans le système.

La ministre peut-elle nous dire quelque chose d'encourageant pour ces travailleurs de foyers de soins afin que l'on puisse les garder, parce que, en fin de compte, ce sont les personnes âgées qui vont en payer le prix? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. Mme Bockus** (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante de la question. Comme vous le savez, notre gouvernement accorde un intérêt primordial aux personnes âgées et il s'en préoccupe au plus haut point. En fait, elles sont si précieuses et si importantes que le premier ministre a créé un poste de ministre consacré aux aînés. Les soins aux personnes âgées revêtent une importance capitale, et nous ferons de notre mieux pour aider tous les gens qui veulent travailler auprès des personnes âgées à conserver leur travail et à améliorer leurs conditions, et nous poursuivrons notre travail.

**M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, je dirai aux gens qui m'ont écrit d'envoyer leurs messages, car votre mieux ne leur apporte rien. Vous ne leur avez rien donné. Puis, pour reprendre les mots du ministre de la Santé, le gouvernement actuel veut-il qu'il y ait du personnel dans les foyers de soins ou qu'il n'y en ait pas? S'agit-il là de suffisamment d'empressement? Que pouvez-vous donc faire pour aider ces travailleurs? Donnez-leur le salaire qu'ils méritent, autrement ils quitteront avant l'été, et vous serez responsables de la situation.

**L'hon. Mme Green** (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Voilà une façon intéressante de formuler... Je ne sais même pas s'il y avait une question. Il s'agissait plutôt d'une accusation.

Nous avons eu droit hier à un discours du budget très enthousiasmant qui soulignait certains de nos investissements dans le secteur des foyers de soins et dans notre personnel de soins. Le discours contenait des renseignements à cet égard, mais j'ai hâte d'en arriver à l'étude des prévisions budgétaires pour répondre à toutes vos questions. Je peux vous dire qu'il y a de très bonnes nouvelles pour le personnel des foyers de soins et le personnel de soins.

Le budget du ministère du Développement social a augmenté de plus de 10 % cette année, et nous investissons dans les gens, lesquels sont importants, au Nouveau-Brunswick. Nous prenons soin de nos personnes âgées. Nous prenons soin de nos personnes les plus vulnérables. Nous joignons le geste à la parole et prenons soin de ces personnes. Je ne relaterai pas tous les détails parce que ce n'est ni le moment ni l'endroit de le faire, mais je



## Questions orales

serai certainement très contente de vous parler au moment de l'étude des prévisions budgétaires. C'est la raison de l'étude des prévisions budgétaires ; vous pourrez donc obtenir une réponse à toutes vos questions à cette étape. Merci beaucoup, Monsieur le président.

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, il reste au premier ministre six jours ouvrables pour utiliser l'excédent de 246 millions de dollars pour le bien des personnes qui travaillent dans notre système de soins de santé et pour le bien de celles qui travaillent dans notre système de soins de longue durée. Voilà l'occasion de montrer aux membres de notre personnel infirmier, de notre personnel de soins de longue durée et aux autres membres de notre personnel de la santé que nous leur accordons de l'importance. Le moment est venu de verser à chacun d'entre eux une prime de maintien en poste.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse l'a fait. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard l'a fait. Pour faire concurrence à la Nouvelle-Écosse, il faudrait consacrer 100 millions de dollars de l'excédent à notre personnel infirmier. L'argent sera disponible pendant encore six jours, Monsieur le président — pendant encore six jours. Une autre somme de 100 millions pourrait être consacrée au versement de primes de maintien en poste à d'autres membres du personnel de la santé et au personnel des soins de longue durée. Il resterait 46 millions à consacrer à la réduction de la dette. Le premier ministre s'engagera-t-il au cours des six prochains jours ouvrables à puiser dans l'excédent pour verser des primes de maintien en poste aux membres de notre personnel infirmier et de notre personnel de la santé complémentaire?

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à mon avis, le budget montre clairement que nous avons réalisé des investissements considérables dans trois domaines principaux — dans tous les domaines, en fait, mais surtout dans trois domaines principaux —, soit la santé, l'éducation et le développement social. Cela veut dire que nous cherchons à attirer de nouvelles personnes et à fournir de meilleures conditions de travail aux personnes déjà en poste, et nous voulons que les gens aient un équilibre travail-vie personnelle dont ils sont vraiment satisfaits pour qu'ils veuillent vraiment rester en poste.

Nous pensons que la réponse au chef du Parti vert est la suivante : Comment pouvons-nous inciter les gens à rester ici plus longtemps? Il faut leur fournir le bon environnement de travail et leur verser un salaire concurrentiel qui rivalise avec celui que gagnent les gens d'autres provinces, en particulier celles du Canada atlantique. Nous menons en ce moment des négociations à cet égard. Nous devons veiller à ce que le personnel reconnaisse l'importance de son travail, car on lui en est reconnaissant. Nous croyons en lui et nous voulons manifester notre reconnaissance.

## Questions orales

Toutefois, Monsieur le président, la solution du chef du Parti vert consiste toujours à mettre de l'argent n'importe où, car cela n'a pas d'importance. Versez de l'argent, car il en restera peut-être pour réduire la dette. Monsieur le président...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé ; le temps est écoulé.

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, compte tenu de la perte de personnel infirmier dans nos hôpitaux et de préposés aux services de soutien à la personne dans nos foyers de soins, il serait possible de penser que le budget provincial prévoirait des sommes pour des primes de maintien en poste. Toutefois, que prévoit le budget? Environ 1,5 million de dollars pour le recrutement et rien du tout pour le maintien en poste — rien du tout. Le budget fait fi des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Le ministre et le premier ministre parlent d'une augmentation du budget de la santé et des sommes qu'ils ont dépensées, mais le tout ne produit pas les résultats dont nous avons besoin. Le premier ministre est censé accorder de l'importance aux résultats, mais il n'en obtient pas. C'est comme s'il était en mode automatique.

Nous devons nous préoccuper davantage de notre secteur des soins, mais le premier ministre semble s'en préoccuper moins. Comme je l'ai dit, le premier ministre n'a même pas à puiser dans le budget pour l'exercice à venir pour financer des primes de maintien en poste. Il pourrait les financer à même l'excédent de cette année. Il lui reste six jours ouvrables pour prendre cette décision. Je vais lui demander encore une fois : Pourquoi le premier ministre n'utilise-t-il pas l'excédent pour fournir des primes de maintien en poste à notre personnel infirmier et à d'autres...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, comme je l'ai dit, en ce qui a trait aux salaires et avantages concurrentiels et au milieu de travail, Horizon et Vitalité ont assurément fait un très, très beau travail au chapitre du recrutement et du maintien en poste. Les chiffres en font foi. Le député d'en face peut consulter le rapport annuel.

Je dispose de données d'Horizon que j'aimerais simplement examiner. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, Horizon a recruté et intégré 609 membres du personnel infirmier immatriculé, 282 membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et 634 préposés aux soins personnels. Horizon a engagé 168 membres du personnel infirmier formés à l'étranger depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 et a recruté un nombre net de 129 nouveaux médecins.

Monsieur le président, le réseau jouit d'une culture de l'engagement améliorée, qu'appuie le personnel et qui contribue au maintien en poste et à l'assiduité. Encore une fois, le travail en collaboration produit des résultats, contrairement à ce que dit le député du Parti vert. Nous avons...



## Questions orales

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le personnel infirmier, le personnel infirmier praticien, le personnel infirmier auxiliaire et les autres membres du personnel du système de santé quittent leur emploi pour des horizons plus verdoyants, parce qu'ils ne sont pas respectés et parce qu'ils sont épuisés, en raison de la mauvaise gestion chronique de notre système de santé, qui est train de s'effondrer.

De bonnes personnes qui suivaient leur vocation, qui aimaient leur travail et qui avaient à cœur leurs services s'en vont. Monsieur le président, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas veillé à ce que ce budget prévoie des primes de maintien en poste pour les personnes qui sont l'âme du système afin qu'elles puissent continuer à travailler ici, au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que le ministre de la Santé a très clairement indiqué les résultats qu'il obtient en ce qui a trait aux nouvelles recrues dans le système, c'est-à-dire une augmentation nette du nombre de membres du personnel infirmier. Je dirais au chef du Parti vert que je suis tout à fait d'accord. Les résultats sont importants, et nous obtenons des résultats.

Selon moi, il faut examiner les résultats. Examinons les secteurs où nous investissons des fonds additionnels pour favoriser un meilleur milieu de travail. Des gens sont épuisés parce qu'ils multiplient les quarts de travail, mais de telles occurrences ont considérablement diminué, Monsieur le président. Les vacances font maintenant partie du mode de vie, mais, dans le passé, les gens y aspiraient sans pouvoir en obtenir. Le recours au personnel infirmier itinérant influe sur la situation, et nous nous occuperons de la question.

Je pense toutefois que nous devrions revenir à l'accès aux soins primaires. Nous disposons de l'application MaSantéNB, qui est sans égale au pays, Monsieur le président. Quand j'en parle à mes homologues du Canada atlantique, ils disent : Eh bien, regardez donc cela ; qui a créé cela? Eh bien, nous faisons le tout ici même au Nouveau-Brunswick avec des compagnies du Nouveau-Brunswick. La prochaine étape liée à toute la question de l'accès aux soins primaires, c'est l'orientation au sein du système. Nous offrons déjà la prise de rendez-vous pour les radiographies et les analyses sanguines. Nous poursuivrons dans une voie...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :  
Merci, Monsieur le président. Nous devons parler de la hausse du coût de la vie. De plus en plus de personnes du Nouveau-Brunswick ne sont qu'à quelques centaines de dollars près de se trouver dans l'impossibilité de payer leurs factures.

[Original]

Dans ma circonscription de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, les factures d'Énergie Nouveau-Brunswick représentent l'une des plus grandes dépenses mensuelles.

[Traduction]

Hier, nous avons appris que les tarifs d'Énergie NB augmenteraient de près de 13 % le 1<sup>er</sup> avril. C'est dans 12 jours. Au Nouveau-Brunswick, lorsque les tarifs d'électricité augmentent, les recettes fiscales du gouvernement augmentent.

[Original]

Nous pensons que l'électricité domestique est essentielle et qu'elle ne devrait pas être taxée.

[Traduction]

Nous pensons que l'électricité domestique est essentielle et qu'elle ne devrait pas être taxée. L'élimination de la taxe est une mesure simple et facile qui entraînerait peu de coûts administratifs et de coûts indirects sur le plan bureaucratique. Le premier ministre fera-t-il preuve d'empathie, d'équité et de leadership en éliminant la taxe provinciale sur les factures d'Énergie NB pour tous les ménages du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je répondrai à la question de la députée d'en face. Or, avant d'y répondre, réfléchissons un peu à l'aspect qu'auraient les factures d'électricité dans la province si Énergie NB n'avait pas à supporter des coûts additionnels écrasants de 110 millions de dollars pour les combustibles, des coûts directement liés à la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral. Nous savons, bien sûr, que les coûts augmentent et que les gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec des difficultés considérables. Notre entreprise de service public doit elle aussi supporter des coûts à l'échelle provinciale, lesquels exercent des pressions internes. Nous devons également veiller à créer les conditions nécessaires à la survie de l'entreprise.

Lorsque nous voyons des taxes sur le carbone imposer à notre entreprise de service public des coûts additionnels de centaines de millions de dollars, nous savons que les gens du

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Nouveau-Brunswick souffriront. Nous devons veiller à jouer notre rôle, en tant que gouvernement, et le budget prévoit un certain nombre de mesures de réduction des coûts pour apporter un soulagement aux gens du Nouveau-Brunswick, car nous sommes conscients que nous devons soutenir les gens de la province.

### IMPÔT FONCIER

**M<sup>me</sup> Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, l'abordabilité est l'une des questions qui posent le plus de difficultés aux gens du Nouveau-Brunswick. Comme je l'ai mentionné, j'ai fait du porte-à-porte la semaine dernière avec David Alston dans le quartier Forest Hills de Saint John-Est, et l'autre préoccupation dont nous avons entendu parler, c'est l'impôt foncier. De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont été doublement surprises — une fois par l'évaluation de leur bien et maintenant par leur facture d'impôt foncier.

[Original]

Les gens du Nouveau-Brunswick se demandent comment ils feront pour payer cette facture cette année.

[Traduction]

Nous croyons comprendre que 10 000 appels ont été interjetés cette année relativement aux évaluations foncières, et ce, malgré les délais serrés entre l'évaluation et la date limite pour interjeter appel. Le gouvernement actuel s'engagera-t-il à examiner et à améliorer le processus d'évaluation afin de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick des évaluations transparentes et prévisibles? Le premier ministre s'engagera-t-il à réformer le régime d'impôt foncier pour les gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. G. Savoie** (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La bonne nouvelle, c'est que nous sommes sur la voie d'une réforme. Monsieur le président, c'est nous qui avons amorcé le processus. Il est possible de remonter à 2008. Shawn Graham a commandé le rapport Finn, mais les Libéraux n'ont pris aucune mesure subséquente. Le gouvernement Alward a fait un certain travail à cet égard. Le gouvernement Gallant n'a rien fait. Le gouvernement actuel s'est engagé dans la voie d'une réforme, et nous poursuivrons la réforme fiscale qui est en cours à l'heure actuelle.

Le travail se fera en collaboration avec nos partenaires. L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick, Services Nouveau-Brunswick, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, mon ministère — nous travaillons tous ensemble pour trouver un moyen de faire en sorte que, dans l'avenir, notre système convienne aux municipalités, à la province et, surtout, aux contribuables.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Parlons de la crédibilité des gens d'en face, Monsieur le président. Parlons du temps où les Libéraux étaient au pouvoir pendant le mandat du gouvernement Gallant et du scandale des évaluations. Nous n'avons absolument aucune leçon à recevoir des gens d'en face pour ce qui est de la façon...

**Le président** (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé.